RAPPORT N° 104

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 10 Février 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S): MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune d'Eyragues - Contrat départemental de développement et d'aménagement 2015/2017 - Tranche 2016

Direction de la Vie Locale Service des communes 139.45

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par décision du 2 octobre 2015, la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcée favorablement sur la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement (2015/2017) avec la commune d'Eyragues pour la réalisation d'un programme de travaux, dont le montant global s'élevait à 5.650.000 € HT pour une subvention totale de 3.390.000 €

A ce titre, la première tranche de ce programme (2015) a fait l'objet d'une subvention de 1.170.000 € pour un montant de travaux de 1.950.000 € HT, lors de la Commission Permanente du 2 octobre 2015.

CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune d'Eyragues pour la tranche 2016, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2015, à savoir :

- l'abandon du projet « Aménagement des vestiaires foot et rugby »
- l'abandon du projet « Création d'un parking multi niveaux en centre ville »
- la réaffectation des sommes ainsi libérées pour un projet essentiel pour la commune : l' « Aménagement du quartier du Planet ».

Ces modifications n'entrainent aucune incidence financière sur l'économie générale ni de la tranche 2016, ni du contrat 2015/2017, conformément à l'annexe 1.

AMENAGEMENT DES ACCES ROUTIERS QUARTIER SUD

A l'occasion d'un projet de création d'un collège et d'un ensemble immobilier de logements d'accession à la propriété et de logements sociaux sur son territoire, la commune d'Eyragues a envisagé des aménagements sur cette zone située à l'entrée sud de l'agglomération.

Le projet, qui a démarré en 2015, se poursuit et se termine en 2016. Il prévoit la création d'un carrefour giratoire sur la RD 571, le recalibrage du carrefour du chemin des Dorthes, chemin de Saint-Bonnet et chemin des cailloux, l'aménagement d'une zone dépose-minute ainsi que des zones de stationnements pour les cars scolaires. Cet aménagement correspondra au trafic routier de ces voies. Le chemin des cailloux sera en partie détruit pour permettre une meilleure infiltration des eaux de pluie ce qui compensera les nouvelles surfaces imperméabilisées de ces nouveaux aménagements routiers.

Les travaux seront complétés par la pose de signalisation de jalonnement et de police adéquate ainsi que par une bordure d'arbres qui, au-delà de l'aspect esthétique, permettra également de diminuer les vitesses par un effet paroi sur le champ visuel.

Le montant de cette opération, prévue de 2015 à 2016, s'élève à 1.600.000 € HT, dont 800.000 €HT au titre de la tranche 2016.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention globale de 100.000 € de l'Etat et de 100.000 € de la Région.

La subvention départementale pourrait s'élever à 960.000 € dont 480.000 € au titre de la tranche 2016.

AMENAGEMENT DU CHEMIN SAINT BONNET

Il s'agit également d'un projet qui a débuté en 2015, qui se poursuit et se termine en 2016.

Toujours dans le cadre de ce projet foncier, et afin d'en faciliter les accès routiers, la commune projette l'aménagement du Chemin Saint Bonnet qui relie le site du projet au centre du village. Ce chemin sera principalement dédié au mode de déplacement doux, piétons et cycles.

Actuellement, cette voie est composée d'une chaussée d'environ 4 à 5 mètres de large, encadrée par des fossés latéraux qui permettent l'évacuation des eaux pluviales et assurent également la desserte en eau d'arrosage du centre ville.

Les travaux prévoient le busage complet des fossés afin d'obtenir une plus grande largeur de la voie, environ 8 mètres. Sur une première partie, du centre ville vers le collège sur 400 mètres, les trottoirs seront portés à 1m20 de large et la voirie sera à 5 mètres. Sur la seconde partie jusqu'au collège, soit environ 950 mètres, le profil de la voie sera composé d'un trottoir d'environ 3 à 4 mètres de large, dédié aux piétons et aux cycles et planté pour apporter un ombrage aux usagers.

Le montant de cette opération, prévue de 2015 à 2016, s'élève à 1.000.000 €HT, dont 500.000 €HT pour la tranche 2016.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention globale de 100.000 € de l'Etat et de 100.000 € de la Région.

La subvention départementale pourrait s'élever à 600.000 € dont 300.000 € au titre de la tranche 2016.

EXTENSION DU RESEAU D'EAU

Il s'agit également d'un projet qui a débuté en 2015, qui se poursuit et se termine en 2016.

Actuellement, cette zone n'est desservie que par un réseau en 60 de diamètre qui ne permet pas une desserte incendie, ni même l'alimentation adéquate en eau potable pour le collège et les logements prévus également sur le site.

Pour desservir le projet, un réseau d'eau en 110 de diamètre minimum sera mis en place depuis la Boule Bleue, château d'eau situé au Clos Serein.

Le linéaire de ce réseau est de 1600 mètres avec un ouvrage de traversée du canal des Alpilles.

Cet ouvrage, compte tenu des dimensions du canal (environ 3m par 3m) et de sa mise en eau permanente, nécessitera probablement un forage dirigé.

Le montant de cette opération prévue de 2015 et 2016, s'élève à 500.000 € HT, dont 300.000 € HT au titre de la tranche 2016..

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention pour ce projet.

La subvention départementale pourrait s'élever à 300.000 € dont 180.000 € au titre de la tranche 2016.

CREATION D'UN BASSIN DE RETENTION

Il s'agit également d'un projet qui a débuté en 2015, qui se poursuit et se termine en 2016.

Le projet foncier, au vu des surfaces imperméabilisées qu'il va créer, nécessite une rétention d'eau d'environ 4.000 m³, selon des premières études hydrauliques.

Compte tenu de l'emplacement du projet à proximité d'un bassin versant et du canal des Alpilles, les hypothèses ont permis de retenir un volume maximum de rétention de 20.000 m³.

Les digues du bassin seront réalisées en argile « bleue » avec une perméabilité de 10^{-8} m/s. Ce matériau assure une longévité à l'ouvrage sans nécessiter d'opérations d'entretien importantes. Le matériau n'étant pas présent sur le site, il devra être importé. Les volumes de déblai / remblai seront importants.

Le montant de cette opération, prévue de 2015 à 2016, s'élève à 550.000 €HT, dont 100.000 €HT pour la tranche 2016.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention pour ce projet.

La subvention départementale pourrait s'élever à 330.000 € dont 60.000 € au titre de la tranche 2016.

INSTALLATION D'UN TRANSFORMATEUR ELECTRIQUE

L'alimentation en énergies des projets se fera principalement par l'énergie électrique. Or, le site n'est pourvu d'aucun réseau énergétique pour le moment. La commune prévoit donc l'installation d'un transformateur électrique mais également d'un réseau de gaz sur l'ensemble du projet afin de permettre aux usagers un choix d'énergie.

La desserte du transformateur se fera depuis le réseau HTA (haute tension) via des tranchées.

Le projet prévoit aussi l'installation des câbles d'alimentation.

Le montant de cette opération, prévue en 2016, s'élève à 100.000 €HT.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention pour ce projet.

La subvention départementale pourrait s'élever à 60.000 €au titre de la tranche 2016.

AMENAGEMENT DU QUARTIER PLANET

La commune d'Eyragues a entrepris la rénovation de son centre ancien.

Elle envisage ainsi la réhabilitation complète du quartier du Planet qui couvre la moitié du secteur du centre-ville. Il est composé d'un ensemble de petites rues étroites à l'intérieur des anciens remparts, avec un linéaire total de 1.700 ml.

Les travaux envisagés portent sur la reprise complète des réseaux humides (eau potable, évacuation des eaux pluviales), l'enfouissement des réseaux secs (électriques, Télécom) ainsi que l'installation d'un éclairage public à LED dans un souci d'économie d'énergie.

La rénovation de la voirie est aussi prévue avec la création d'une structure de chaussée pour permettre un meilleur trafic des véhicules, ainsi que la mise en place de sens unique dans l'ensemble du quartier pour une meilleure gestion de la circulation et du stationnement.

Enfin, les travaux porteront également sur l'amélioration de l'esthétique et la modernisation de ce quartier avec la mise en place de trottoir en béton désactivé et d'un caniveau central en pierre froide.

Le montant de cette opération, prévue de 2016 à 2017, s'élève à 1.500.000 € HT, dont 200.000 €HT pour la tranche 2016.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention pour ce projet.

La subvention départementale pourrait s'élever à 900.000 € dont 120.000 € au titre de la tranche 2016.

--- o O o ---

Ainsi, le montant total des travaux pour la tranche 2016 de ce contrat 2015-2017 s'élève à 2.000.000 €HT, réparti comme suit :

_	Aménagement des accès routiers Quartier Sud	800.000 €HT
_	Aménagement du Chemin Saint Bonnet	500.000 €HT
_	Extension du réseau d'eau	300.000 €HT
_	Création d'un bassin de rétention	100.000 €HT
_	Installation d'un transformateur électrique	100.000 €HT
_	Aménagement du quartier Planet	200.000 €HT
	-	
	TOTAL	2.000.000 €HT

La participation globale du département pourrait être fixée à 1.200.000 € pour la tranche 2016, selon le détail indiqué en annexe 1.

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale engagée au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2015 - 10127U au profit de la commune d'Eyragues en application de la délibération 107 du 2 octobre 2015.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune d'Eyragues une subvention de 1.200.000 € sur une dépense subventionnable de 2.000.000 € HT, au titre de la tranche 2016 de ce contrat départemental 2015-2017, conformément à l'annexe 1,
- m'autoriser à signer avec le bénéficiaire la convention de partenariat, avenant n°1 au contrat départemental, définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle type prévu à cet effet.

Cette action étant déjà imputée au chapitre 204 du budget département, est sans incidence financière.

Signé La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL